



Erreur de facturation et réclamation du fournisseur

Par **belem**, le **10/04/2008** à **09:55**

Bonjour,
un fournisseur se trompe depuis 3 ans sur l'établissement de ses factures.
Bien que notre bon de commande comporte les bonnes indications, il établit à chaque fois une facture avec une erreur de quantité de produits.
Cela représente près de 45 000 euros à ce jour.
Le fournisseur vient de s'en rendre compte.
Peut-il réclamer paiement de la somme
Merci d'avance

Par **Thierry Nicolaides**, le **10/04/2008** à **10:30**

Logiquement non ,dès lors que vous avez conservé les bons de livraison et pointé à chaque livraison les quantités livrées.
Ce que vous avez du faire, sauf naturellement si les montants livrés étant supérieurs à ceux facturés , vous n'avez rien dit .
Dans ce cas il pourra, lui ,apporter la preuve de la réalité des livraisons
Bonne négociation
cordialement
Thierry Nicolaïdès

Par **belem**, le **10/04/2008** à **10:57**

Nous nous étions bien entendu rendu compte de l'erreur.
Je recherche une référence juridique sur la possibilité pour un fournisseur de revenir sur une facture émise
cordialement
Claude

Par **Thierry Nicolaides**, le **10/04/2008** à **13:38**

c'est le droit classique des contrats : accord sur la chose et sur le prix . rnrnconclusion , votre fournisseur peut vous adresser une facture complémentaire.rnrnnégociez